



Dans le cas d'une hospitalisation en urgence

Dans le cas d'une admission en urgence qui ne permette pas la production des pièces énumérées ci-dessus, **celles-ci sont à fournir au plus tôt** soit par le patient, soit par un de ses proches.

Dans le cas de l'admission en urgence d'un mineur

Tout passage d'un enfant mineur par le service des urgences, suivi ou non d'une hospitalisation, nécessite que soit précisée l'identité exacte de son accompagnateur, des parents et des personnes à prévenir.



CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE Chemin de Clavary
06130 Grasse
Tel: 04.93.09.55.55

<http://www.ch-grasse.fr/votre-admission/dans-le-cas-dune-hospitalisation-en-urgence-4>